

**Transcontinental**

**Impression** Médias Transcontinental  
Imprimeries Transcontinental  
Médias Transcontinental  
Interactif  
Transcontinental Interactif

# ***Politique relative aux médias sociaux***



**Solutions**

Titre : POLITIQUE RELATIVE AUX MÉDIAS SOCIAUX  
Identification : PS-07  
Date d'émission : 2010-12-08  
Version : 1  
Page : 1 de 6



## POLITIQUE RELATIVE AUX MÉDIAS SOCIAUX

<b>Auteur :</b>	Vice-président des communications d'entreprise	
<b>Signature</b>	<i>Sylvain Morissette</i>	
<b>Approuvée par :</b>	Conseil d'administration de Transcontinental inc.	2010-12-08

	<b>Date d'émission :</b>	<b>Sommaire des modifications</b>
<b>Version 1</b>	2010-12-08	Émission initiale de la Politique

## Table des matières

<b>1. OBJECTIF ET APPLICATION .....</b>	<b>3</b>
<b>2. DÉFINITIONS, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES .....</b>	<b>3</b>
<b>3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS .....</b>	<b>4</b>
<b>4. DIRECTIVES D'UTILISATION CONVENABLE.....</b>	<b>4</b>
<b>5. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE .....</b>	<b>6</b>

## 1. Objectif et application

- 1.1 Cette politique vise à établir les principes et les directives que doivent suivre les employés de Transcontinental et de ses filiales (« vous ») quand ils utilisent des sites des médias sociaux (voir la définition ci-dessous).
- 1.2 Les médias sociaux présentent un énorme potentiel de valorisation des relations que nous entretenons avec nos collègues, nos pairs et nos clients, et avec les consommateurs. Ils présentent également un potentiel d'utilisation abusive, susceptible de causer du tort à Transcontinental et à sa marque. Pour cette raison, la Société a décidé de fournir des directives d'utilisation des sites des médias sociaux à ses employés, qu'ils doivent appliquer non seulement quand ils agissent au nom de Transcontinental mais aussi quand ils interviennent à titre personnel sur des sujets ayant trait à Transcontinental, ses filiales, ses marques de commerce.
- 1.3 Cette politique ne remplace aucune des directives précédentes concernant l'utilisation convenable d'Internet; elle constitue plutôt un guide pour le bon usage des sites des médias sociaux. Les directives d'utilisation acceptable se trouvent à la section 4, « Documents de référence ».
- 1.4 Lorsque vous utilisez Internet, vous êtes censés agir conformément aux normes et aux politiques de la Société, en respectant les valeurs de Transcontinental, notamment le jugement, la discipline, le leadership, le professionnalisme, l'intégrité et le respect d'autrui.
- 1.5 La Société ne tolérera aucun contenu illégal, obscène, diffamant ou intimidant, aucune infraction aux droits de propriété intellectuelle, ni aucun comportement répréhensible ou susceptible de porter atteinte à la vie privée. Pour en savoir plus à ce sujet, consultez le code de déontologie de la Société, que tous les employés ont signé.
- 1.6 **La Société se réserve le droit de surveiller l'utilisation et le contenu des médias sociaux de ses employés et de prendre des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au congédiement, si elle constate qu'un employé ne se comporte pas conformément aux politiques établies.**

## 2. Définitions, abréviations et acronymes

Terme	Définition
Société	Transcontinental inc., ses filiales et les entités légales qu'elles contrôlent
Sites des médias sociaux	Comprend les sites des médias sociaux (par ex. Facebook, LinkedIn, Foursquare), les sites de microblogage (par ex. Twitter), les blogues (y compris les blogues de Transcontinental et les blogues personnels ainsi que les commentaires diffusés dans des blogues), les sites de partage de vidéos et de photos (par ex. Flickr et YouTube), les forums, les babillards et les encyclopédies en ligne (par ex. Wikipedia).

### 3. Rôles et responsabilités

Rôle	Responsabilités
Tous les employés	<ul style="list-style-type: none"><li>Prendre connaissance de la Politique relative aux médias sociaux et s'y conformer.</li></ul>
Service des communications d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"><li>Fournir des éclaircissements aux employés lorsque des questions se posent au sujet de l'utilisation convenable.</li></ul>
Service juridique et Service des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"><li>Se réservent le droit d'examiner la conduite d'un employé et de prendre des mesures disciplinaires si la Politique n'est pas respectée.</li></ul>

### 4. Directives d'utilisation convenable

Les valeurs de l'entreprise devraient guider la conduite des employés lorsqu'ils utilisent Internet, y compris les sites des médias sociaux.

#### 4.1 Jugement et discipline

- 4.1.1 Tous les employés, quel que soit leur niveau hiérarchique, doivent respecter les politiques, les normes et le code de conduite, qui s'appliquent également aux activités en ligne.
- 4.1.2 Les règles, directives et valeurs de l'entreprise s'appliquent aussi bien en ligne qu'ailleurs : votre comportement en ligne doit refléter votre discernement et votre bon sens, et il doit être conforme aux valeurs, aux politiques et au Code d'éthique.
- 4.1.3 Bien que l'utilisation des sites des médias sociaux soit permise durant les heures de travail, le temps passé dans ces sites doit l'être pour des raisons professionnelles. Les employés doivent faire preuve de jugement et de discipline en ce qui concerne l'utilisation du temps dont ils disposent.
- 4.1.4 L'utilisation des médias sociaux pour des raisons personnelles au travail doit se faire lors des périodes de pause ou de repas. Cette utilisation ne doit pas vous empêcher de remplir vos obligations à titre d'employé et d'accomplir les tâches qui vous incombent compte tenu de votre poste.

#### 4.2 Leadership

- 4.2.1 Donnez l'exemple. Tirez profit des médias sociaux de façon responsable. Les médias sociaux présentent un énorme potentiel de valorisation des relations avec les collègues, les pairs, les clients et les consommateurs.
- 4.2.2 La Société a choisi de permettre à chaque secteur et à chaque groupe d'un secteur donné de décider comment utiliser les médias sociaux à des fins professionnelles, y compris pour les activités de marketing et de promotion et pour la diffusion de nouvelles, et ce, tout en respectant la politique de divulgation de l'entreprise. Les activités ou les initiatives personnelles des employés touchant les médias sociaux, entreprises au nom de la Société, doivent aussi être autorisées par le supérieur immédiat.

### 4.3 Professionnalisme et intégrité

- 4.3.1 Vous êtes responsable de vos actes; assumez la responsabilité de vos commentaires et du matériel que vous publiez dans Internet.
- 4.3.2 Soyez transparent. Ne vous présentez pas ou ne présentez pas Transcontinental d'une manière fallacieuse ou trompeuse. Au besoin, utilisez une décharge de responsabilité du genre « Ces propos représentent mes opinions personnelles, et non celles de la Société ».
- 4.3.3 Trouvez un juste équilibre entre l'information personnelle et l'information professionnelle. Si vous publiez de l'information en ligne, demandez-vous toujours : « Serais-je gêné si la haute direction lisait ça? Et si un concurrent, un collègue ou un client lisait ça? Serais-je embarrassé si cela était publié dans un quotidien? ». Une fois affichée dans Internet, l'information se propage rapidement, et il devient presque impossible de la retirer complètement du cyberespace.
- 4.3.4 Respectez les droits d'auteur, les marques de commerce et tous les autres droits concernant les contenus en ligne.
- 4.3.5 Pour protéger les renseignements confidentiels et l'information assujettie à des droits de propriété, assurez-vous d'avoir obtenu la permission expresse de citer des collègues, clients ou partenaires, à moins que l'information en question ait entièrement été rendue publique (par un communiqué de presse ou une campagne de marketing, par exemple).
- 4.3.6 Transcontinental n'autorise pas l'utilisation des contenus de son réseau intranet (<http://intranet.transcontinental.ca>) à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été conçus. Ces contenus, de même que les notes de service et les lettres destinées à l'interne, ne doivent être diffusés dans aucun forum public. Si un employé décide de transmettre une partie du contenu de notre site Internet ([www.transcontinental.com](http://www.transcontinental.com)), il doit indiquer le lien vers le contenu d'origine.

### 4.4 Respect d'autrui

- 4.4.1 Comme lorsque vous utilisez Internet, quand vous intervenez dans les sites des médias sociaux, faites preuve de bon sens, de courtoisie et de jugement. N'utilisez jamais ces sites pour attaquer ou nuire. Dans Internet, ne vous lancez pas dans des activités susceptibles de discréditer Transcontinental ou de nuire à sa réputation.

### 4.5 Quand demander de l'aide

Les employés doivent communiquer avec leur superviseur ou le Service des communications d'entreprise dans chacune des situations suivantes :

- 4.5.1 incertitude quant à l'interprétation à donner à l'expression *utilisation convenable* dans un cas particulier, ce qui comprend les préoccupations ou les incertitudes concernant l'impartialité, la confidentialité, les conflits d'intérêt et la sensibilité des renseignements commerciaux;
- 4.5.2 un journaliste ou un membre des médias a communiqué avec un employé pour obtenir des renseignements quelconques sur Transcontinental (se référer à la politique d'entreprise relative à la divulgation des renseignements);
- 4.5.3 il y a des erreurs au sujet de Transcontinental, qu'il faut corriger;
- 4.5.4 un employé s'est fait offrir de l'argent pour contribuer au contenu du site d'un média social;

4.5.5 les employés ayant un blogue personnel, un microblogue ou un site web qui mentionne qu'ils travaillent chez Transcontinental devraient discuter des conflits d'intérêts potentiels avec leur directeur.

## 5. Documents de référence

DOCUMENT	HYPERLIEN
PS-02 Politique de divulgation de l'information	<a href="http://intranet.transcontinental.ca/fr/outils/politiques-societe/Documents/gouvernance/PS-02_Politique_divulgation.pdf">http://intranet.transcontinental.ca/fr/outils/politiques-societe/Documents/gouvernance/PS-02_Politique_divulgation.pdf</a>
Code d'éthique	<a href="http://intranet.transcontinental.ca/fr/outils/politiques-societe/Documents/gouvernance/code_ethique.pdf">http://intranet.transcontinental.ca/fr/outils/politiques-societe/Documents/gouvernance/code_ethique.pdf</a>
Directive d'utilisation d'Internet	<a href="http://intranet.transcontinental.ca/fr/outils/politiques-societe/secure-information/Documents/politique_Internet.pdf">http://intranet.transcontinental.ca/fr/outils/politiques-societe/secure-information/Documents/politique_Internet.pdf</a>